

**COMPTE-RENDU D'AUDIENCE INTERSYNDICALE  
AVEC Mme LE RECTEUR du MERCREDI 24 JUIN 2009  
AU SUJET DES DELAIS DE CORRECTION DU BAC**

Suite à notre courrier au Recteur du Vendredi 12/06/09, qui rappelait les contraintes pesant sur les correcteurs de bac dans le contexte de la reconquête du mois de Juin (notamment la brièveté des délais de correction par rapport au nombre de copies à corriger), nous avons obtenu une audience en urgence ce mercredi 24 Juin.

**Nous avons demandé et négocié :**

- 1) que les serveurs de saisie des notes restent ouverts au-delà de la date butoir d'ores et déjà fixée, afin de permettre aux correcteurs de finir leur travail en prenant le temps nécessaire pour préserver la qualité de leur correction.

**REPONSE : un délai supplémentaire de saisie des notes est accordé aux correcteurs de toutes les disciplines du 1<sup>er</sup> groupe jusqu'au Jeudi 02 Juillet à 12h, délai de rigueur.**

Le Chef du service des examens a fait valoir les impératifs des personnels administratifs et du fonctionnement des services, et souhaité que les correcteurs n'attendent pas la dernière minute pour saisir les notes déjà attribuées, s'ils sont en mesure de le faire avant. Les opérations de publication des résultats ne peuvent commencer que lorsque le dernier lot a été validé par le dernier correcteur à le faire.

- 2) que les examinateurs corrigeant sur site puissent poursuivre leur travail au-delà des journées imparties si nécessaire, et que le cas échéant, on leur attribue l'ordre de mission, les frais d'hébergement correspondants.

**REPONSE : cette possibilité sera octroyée également, même si l'habitude des correcteurs sur site est plutôt d'avoir fini avant les délais impartis.**

- 3) qu'on prenne aussi en compte les épreuves anticipées dans cette demande, notamment l'EAF, puisque les rythmes de correction sont aussi intensifs que dans les autres disciplines cette année particulièrement (130 copies en 10 jours samedi compris).

**REPONSE : les professeurs de français corrigeant l'EAF pourront aussi bénéficier d'un jour de délai supplémentaire pour saisir leurs notes (7 Juillet)**

L'information sera rendue officielle par le service des examens, qui transmettra aux Chefs de Centre, et qui communiquera un message sur le site académique ; les collègues pourront aussi avoir confirmation par téléphone.

**Dans le reste de l'entretien, nous avons mis en avant les revendications suivantes :**

- **revoir la charge de travail des examinateurs, et le rythme des corrections** pour qu'ils puissent travailler dans de meilleures conditions au bénéfice des candidats.
- **prendre en compte les revendications des professeurs de français pour l'organisation des oraux d'EAF :** notamment, avoir une pause d'une demi-journée au bout de 2 ou 3 jours d'interrogations (cette année, 7 journées d'interrogations, dont 5 d'affilée)
- **repenser l'ordre des épreuves pour prendre en compte la longueur des copies** (Histoire-Géo notamment)
- **revaloriser les indemnités d'interrogations orales dans toutes les disciplines concernées**
- **faire un meilleur sort aux candidats bénéficiant de tiers-temps**, car ils ont été cette année pénalisés par rapport à ceux qui n'étaient pas en situation de handicap (1 heure de pause seulement à midi au lieu de 2, et des journées d'épreuves très longues)

Et surtout, **renoncer à une reconquête du mois de Juin**, affichée publiquement comme un succès mais qui lèse en réalité tous les personnels et les candidats, laissant penser que le bac devient ingérable et que le contrôle en cours de formation serait préférable. Une remise à plat sera nécessaire dès le premier trimestre 2009-2010.

**Nous avons redit notre attachement à un bac national**, premier grade universitaire, équitable sur tout le territoire.

Le recul du Recteur sur la date de saisie des notes est moindre, mais **symboliquement c'est la reconnaissance de la légitimité de nos revendications syndicales en ce qui concerne l'organisation du bac.**